



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2024

Avis d'impôt établi en 2025

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MELUN
SAID SAVIGNY LE TEMPLE
40 AVENUE LOUISE MICHEL
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 19 010 211 238

Référence de l'avis : 25 77 A335026 73

Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

C001

3 RTE DE MANDRES

77170 BRIE COMTE ROBERT

Numéro FIP : 770 18 18 2124919789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2025

Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 77016

KOUKA IBRAHIM AMINA
C001
3 RTE DE MANDRES
77170 BRIE COMTE ROBERT

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP MELUN
SAID SAVIGNY LE TEMPLE
40 AVENUE LOUISE MICHEL

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2024.

Revenu fiscal de référence :

23 631

Nombre de parts :

1,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2025

N°fiscal : 30 19 010 211 238

Déclarant 1 - Nom de naissance : KOUKA IBRAHIM AMINA

Impôt sur les revenus de 2024

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				1,50
Détail des revenus				Total
Salaires.....		Déclar. 1 28472		
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0		
Total des salaires et assimilés ²		28472		
Déduction 10% ou frais réels.....		- 7425		
Salaires, pensions, rentes nets.....		21047		21047
Revenu brut global.....				21047
Revenu imposable.....				21047
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				418
Décote.....				- 418
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2024 :				
IMPÔT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				23631
Revenus exonérés				
Heures supplémentaires et jours RTT.....		Déclarés	Déclar. 1 2584	
Heures supplémentaires et jours RTT.....		Nets	2584	
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :			Déclar. 1	Enfant(1)

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Avis d'impôt établi en 2025

N°fiscal : 30 19 010 211 238

Impôt sur les revenus de 2024

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

Plafond total de 2023.....	16741	16741
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	4114	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....	+ 4399	+ 4399
Plafond calculé sur les revenus de 2024.....	+ 4637	+ 4637
Plafond pour les cotisations versées en 2025.....	= 17264	= 17264

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS**Taux marginal d'imposition.....****11,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.